

## **Déclaration générale de la FSU à l'ouverture du CTPM du 10 mars 2010.**

Les écoles, établissements et services sont peu à peu informés des mesures qui découlent du budget 2010 et nos collègues se mobilisent pour les combattre. S'ajoutant à celles des années précédentes, les 16000 suppressions d'emploi ne peuvent qu'aggraver une situation déjà particulièrement préoccupante : difficultés actuelles allant jusqu'à l'impossibilité d'assurer les remplacements au détriment des élèves et des personnels ; en particulier la précarité des contractuels s'approfondit tant se multiplient les recours à la vacance, en dépit des textes et de l'avis du conseil d'État. Miser sur le développement des heures supplémentaires traduit une méconnaissance des réalités de nos professions et la volonté d'ignorer leur refus.

Face au problème réel du remplacement des enseignants, qui découle des milliers de suppressions d'emplois de remplacement à la rentrée 2009, le ministre a annoncé hier des solutions relevant du bricolage irresponsable, qui conduisent à aggraver les conditions de travail des élèves et des personnels.

La FSU revendique l'augmentation des postes aux concours, en particulier aux concours internes. Elle déplore que l'engagement ministériel de réserver des emplois d'AED aux étudiants qui préparent les métiers enseignants, permettant de réduire leur temps de travail en maintenant leur salaire n'ait pas été mise en œuvre. Il est urgent de le faire.

Des établissements du second degré, fragilisés par la crise sociale et des dotations insuffisantes sont fréquemment confrontés à la violence. La violence est multiforme et suppose une approche plurielle et une réflexion sur la carte scolaire, l'éducation prioritaire, la formation des personnels. Lutter contre la violence suppose de redonner confiance en eux à des milliers de jeunes à qui, ni les institutions, dont l'école, ni la société n'offrent de perspectives. La réunion des « Etats généraux de la sécurité à l'école » ne répondra vraisemblablement pas à ces exigences.

A ces suppressions d'emplois, s'ajoute la dégradation importante qui résultera du budget pour la formation professionnelle initiale des lauréats des concours enseignants et d'éducation. L'ordre du jour de ce CTPM nous permettra d'explicitier l'ampleur de nos inquiétudes et de nos désaccords à ce sujet.

Dans les écoles élémentaires et maternelle, c'est une nouvelle fois, un véritable appauvrissement de l'école que programme le ministère. En supprimant l'année de formation en alternance à l'IUFM et ses 9182 postes de stagiaires vous supprimez du même coup l'équivalent de 3672 postes qui permettaient de remplacer les directeurs d'écoles à 4 classes et d'organiser 7000 stages de formation continue d'une durée de 3 semaines. L'affectation sur des postes de brigades départementales en septembre octobre des lauréats des concours ne peut remplacer une année de formation professionnelle organisée à l'IUFM. La fin programmée des IUFM et de l'année d'alternance est irresponsable. Il manquera 70 000 places à l'école maternelle pour scolariser les enfants dont les parents souhaitent l'inscription. Faire réussir tous les élèves nécessite au contraire de relancer les zones d'éducation prioritaire, permettre de travailler en petits groupes pendant le temps de classe avec « plus de maîtres que de classes », abaisser les seuils de décharge des directeurs d'école.

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le ministre a ouvert la réunion du CTPM annonçant des mesures de revalorisation des métiers enseignants qui devaient être élaborées avant la fin du mois de janvier. Force est de constater qu'il n'en est rien, que la demande de la FSU d'une revalorisation significative pour toutes les catégories et concernant chacun des personnels du ministère est ignorée. Les infirmières de l'État attendent toujours d'être entendues sur le classement de leur corps dans l'échelle A type et demandent l'ouverture de négociations immédiates. Les assistants sociaux, formés à bac + 3, revendiquent la catégorie A-type. Le MEN est directement concerné par ces demandes puisque s'agissant des fonctionnaires de l'État, il est le premier employeur des personnels sociaux et

de santé. La question de la reconstruction de la grille de la Fonction publique est de notre point de vue toujours d'actualité. Elle devrait s'accompagner de mesures de requalification des emplois administratifs et de promotions des personnels.

Le système éducatif connaît une succession de réformes qui s'organisent dans un système cohérent : renforcement des inégalités, mise en concurrence des personnels et des établissements et alourdissement de la charge de travail des personnels et transformation de leurs missions. Comme au collège, oubliant de répondre à la demande prioritaire des personnels de l'amélioration de leurs conditions de travail dans la classe, la réforme du lycée rejetée par une majorité des personnels entretient l'illusion de lutter contre la difficulté en instaurant des dispositifs et stages de remise à niveau en dehors du temps de la classe, et y compris pendant les vacances.

La réforme accentue l'autonomie des établissements (collèges et lycées) et risque ainsi de creuser encore les inégalités entre établissements et leur mise en concurrence, déjà à l'œuvre avec la libéralisation de la carte scolaire. Elle renforce les prérogatives du chef d'établissement et son autorité sur les personnels, notamment au niveau pédagogique, en plaçant le conseil pédagogique sous la tutelle du chef d'établissement, les artifices non contraignants introduits dans les textes n'y changent rien.

Enfin, comme cela a été fait au collège, la réforme des lycées diminue les horaires disciplinaires et dénature les disciplines comme les programmes.

La FSU est présente dans l'intersyndicale des informaticiens qui rencontre aujourd'hui leur direction et construira avec eux l'action contre la mise en place du SDI, le schéma directeur des infrastructures, et pour le retrait de ce projet.

La FSU soutient la grève et les manifestations des enseignants du second degré du 12 mars à l'appel de ses syndicats. Elle appelle l'ensemble des personnels à participer très nombreux à la journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 23 mars.